



Élection délégation unique urgent

Par **clo01**, le **28/06/2010** à **17:59**

Bonjour, je suis membre de la délégation unique, et dans quelques jours il va y avoir les élections de la délégation unique. malheureusement pour plusieurs d'entre nous qui voulaient se présenter, une liste syndicale a été créée, voilà pour le contexte: - les membres de la liste syndicale doivent-ils être syndiqués? - quels sont les possibilités pour les candidatures libres? - la liste syndicale doit elle passer en entier ou certains membres peuvent-ils être "recalés" pour manque de voix et si oui cela veut-il dire qu'il y aura un deuxième tour? je fais circuler le mieux que je peux l'information comme quoi il n'est pas obligatoire de voter la liste syndicale mais je travaille de nuit et je n'ai pas de contact direct avec toutes les personnes, et apparemment la déléguée syndicale passe sous silence ce genre d'info quand on lui pose la question, j'ai donc décidé d'afficher un complément d'info, si ce complément disparaît des panneaux d'affichage ou est dissimulé, puis-je porter plainte pour entrave en tant que délégué? merci de vos réponses, c'est une urgence pour la liberté de chacun.